

Nos actions vers les partenaires

Les sessions de formation sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins.

Elles ont pour objectifs de former les travailleurs sociaux aux spécificités de la réglementation de l'Assurance Maladie.

11 actions de formation assurées en 2014,

131 partenaires informés sur les différents dispositifs d'accès aux droits et aux soins

Les dispositifs de l'Assurance Maladie :

Les dispositifs CMUC et ACS
L'Aide Médicale Etat
L'Action Sanitaire et Sociale
Le Centre d'Examens de Santé
Les offres CPAM 31

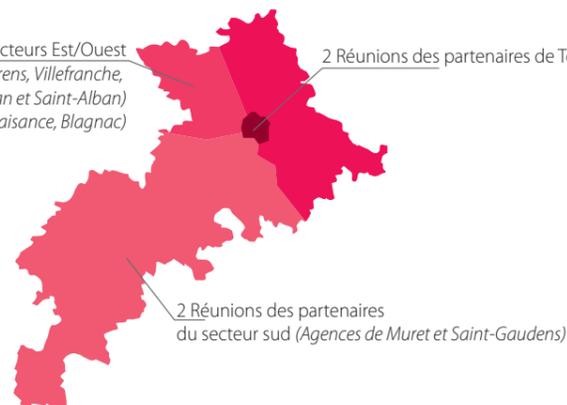
Les réunions d'information des partenaires

Elles ont pour objectifs d'informer les travailleurs sociaux des actualités réglementaires et de l'offre de soins de l'Assurance Maladie.

Ces réunions sont réparties sur l'année et sur l'ensemble du département afin de sensibiliser un maximum de partenaires. Une communication semestrielle les informe sur les dates et lieux choisis.

L'animation des réseaux de partenaires des secteurs Sud, Est /Ouest du département et Toulouse :

2 Réunions des partenaires des secteurs Est/Ouest
(Agences de Saint-Orens, Villefranche, Saint-Jean et Saint-Alban)



2 Réunions des partenaires du secteur sud (Agences de Muret et Saint-Gaudens)

Les partenaires

CRIC Croix de Pierre / ER2C / CREPT / AFIDEL St Gaudens / Agence 3i / AMS Auterive / CFFPA Villefranche / CI La GLANERIE / CI Le Relais / Tremplin / AILES / AMS Fonsorbes / AMS Portet / Avenir Chomeurs / AVIE 31 / EREA Muret / FJT Le Venasque / GEIQ Propreté / MDS La Flambère / AFIDEL Boussens / AFIDEL Carbonne / AFIDEL Montréjeau / AMS Muret / AMS Saint Lys / Association La Clef / BELL'ARC EN CIEL-Bellefontaine / Centre Thérapeutique Résidentiel ARPADE / Cépière accueil jeunes / Cépière Formation / CFPPA Revel / CIDFF / DEFI Insertion31 / FJT jolimont / GRETA St Gaudens / GRETA Toulouse / IME Les Troens / La main à la pâte / Lieu Ressource Formation / Mirail Formation / PJJ-T2A / Régie de Quartier Bellefontaine / Travail Différent

Les acteurs du programme

En fonction des publics concernés, la CPAM mobilise ses équipes et ses partenaires pour animer les séances d'information :

- les intervenants de la CPAM et le Service Social organisent et assurent les ateliers collectifs d'information : sur les droits à l'Assurance Maladie et sur la santé
 - le Centre d'Examens de Santé (CES) propose le bilan de santé.
- Une charte permet de préciser les engagements de la CPAM et du partenaire.

Les intervenants

Si vous souhaitez bénéficier du programme « La Route de ma santé » dans votre structure, n'hésitez pas à contacter la Coordination Action Sociale :

Joèle DURRIEU au 05.67.22.22.16
coord-act-soc@cpam-toulouse.cnamts.fr

www.social-ameli.fr

le site de la CPAM exclusivement réservé aux partenaires de l'accès aux droits et aux soins

PARCOURS ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Bilan d'activités

2014

Missions Locales
Bilan de santé
Ets Pénitentiaires
Ateliers Droits
Ateliers Santé

Nos actions vers les assurés

1 La « route de ma santé » :

La « Route de ma Santé » est une offre de service proposée par la CPAM en partenariat avec le service social de la CARSAT.

« La Route de ma santé » est un programme global proposé par la CPAM de la Haute-Garonne pour informer et accompagner les personnes en situation de fragilité dans l'accès aux droits et aux soins.

○ Pourquoi ?

La santé est un vecteur essentiel d'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, accéder à la santé quand on rencontre des difficultés sociales, c'est :

- connaître ses droits et savoir les utiliser,
- savoir pourquoi et comment prendre soin de sa santé.

○ Quoi ?

Le programme proposé par la CPAM se compose généralement de deux ateliers d'information collectifs :

- le premier sur les droits à l'Assurance Maladie,
- le second sur la santé, optionnel,
- et d'une proposition d'inscription au bilan de santé gratuit proposé par le Centre d'Examens de Santé.

○ Pour qui ?

Le programme concerne les personnes dont les ressources sont très modestes et qui sont potentiellement éligibles à la CMU ou à l'ACS et/ou éloignées du système de soins : les jeunes, les personnes au chômage ou éloignées de l'emploi, les publics fréquentant des associations ou hébergés dans des foyers, les détenus, les personnes handicapées...

○ Comment ?

Les ateliers sont préparés en partenariat avec les structures qui accueillent ces publics pour s'adapter aux besoins d'information et aux modalités d'intervention de chaque groupe de participants...

1.1 Les ateliers sur les droits à l'Assurance Maladie

89 ateliers collectifs sur les droits à l'Assurance Maladie ont été animés par la CPAM dans 61 structures.

968 personnes rencontrées lors des ateliers sur les droits.

444 personnes se sont inscrites à un bilan de santé.

224 personnes ont réalisé un bilan de santé au Centre d'Examens de Santé.

96%

des participants interrogés déclarent que l'atelier sur les droits à l'Assurance Maladie a répondu à leurs attentes.



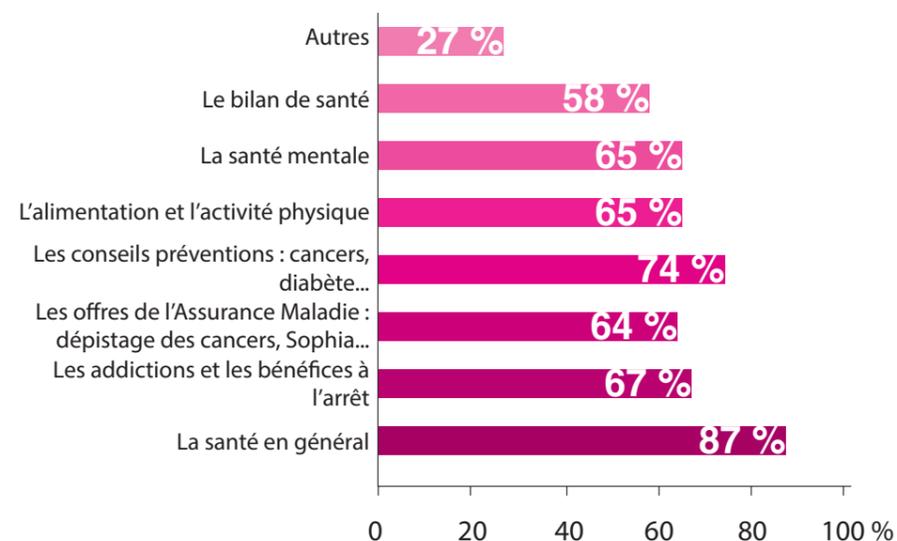
1.2 Les ateliers sur la santé à l'Assurance Maladie

32 ateliers «santé» réalisés en 2014 : 28 animés par la CPAM, 4 par la CARSAT.

321 personnes rencontrées lors des ateliers sur la santé (53,6% de femmes et 45,8% d'hommes).

93.5 %

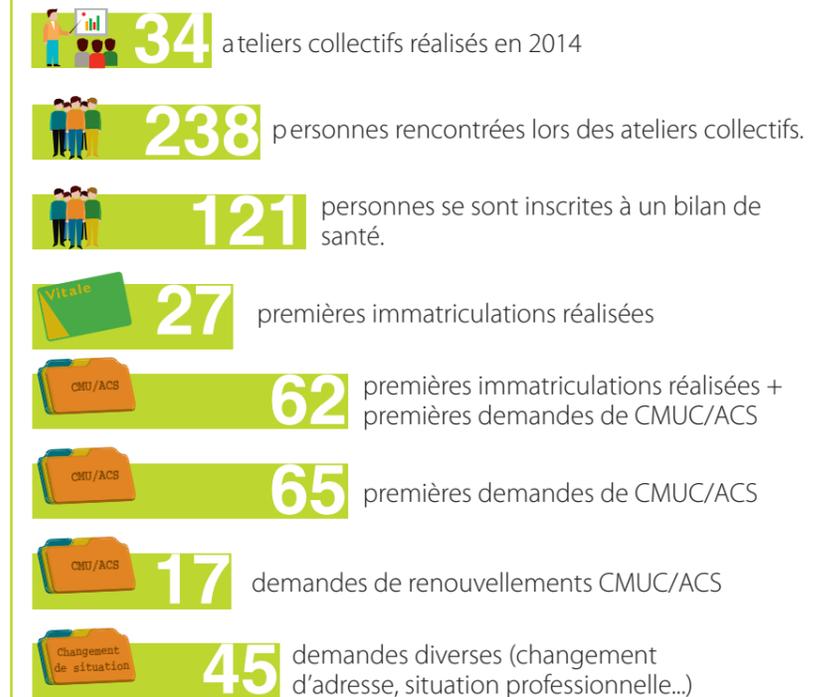
des personnes rencontrées déclarent avoir de meilleures connaissances suite à l'atelier.



2 Les autres offres en insertion par la santé

○ Les informations collectives à la Mission Locale Toulouse

Une intervenante de la CPAM réalise, à la Mission Locale de Toulouse auprès d'un groupe de jeunes, une présentation de l'Assurance Maladie et plus spécifiquement sur les démarches d'accès aux droits. Ces informations organisées 3 jeudis après-midi par mois permettent de traiter les situations administratives particulièrement complexes et également de proposer aux jeunes le bilan de santé.



○ Les ateliers dans les Établissements Pénitentiaires (Maison d'Arrêt de Seysses et Centre de Détention de Muret)

Une convention a été signée en mars 2011 entre la CPAM de la Haute-Garonne et les services pénitentiaires de la région.

Elle a pour objectif d'améliorer et d'harmoniser les pratiques entre la CPAM et les établissements pénitentiaires, afin de rendre plus efficace la prise en charge des soins des personnes détenues ou allant sortir de détention.

Lors de ces ateliers l'intervenante présente l'Assurance Maladie et plus spécifiquement les démarches d'accès aux droits, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire et l'Aide pour une Complémentaire Santé mais également, elle les informe sur leurs droits sociaux à la sortie de détention.

Des interlocuteurs privilégiés ont été désignés et seule l'agence CPAM de Saint-Jean gère ces dossiers.

